

Compte rendu du CHSCT-DNGCD DU 24 JUN 2020

Participaient à ce Chs-CT-DNGCD sous la présidence de Mr DUTHEIL

- les directeurs et/ou adjoints des SGCD de Méditerranée, Antilles Guyane et Nantes (e audio)
- Mme ROUMEAU (Chef PRH) – M. ROUMEAU (Chef PEM) -M. MORMINA (Chef PMR) – Mme HALLER (Pôle Immobilier_DNGCD-secrétaire du CHSCT)
- les Conseillers de prévention : M. MALLET(Conseiller Prévention_DNGCD) – M. COSSOU (Assistant de Prévention SGCD_AG) –Mme LEMARIE (Assistante de Prévention SGCD_MMNA) – Mme PROUST (Assistante de Prévention SGCD_MED)
- M. DE BLOCK (ISST Aéromaritime) et M. GUYENOT (ISST Finances)
- Dr DUHAMEL (Médecin dePrévention_76) – Dr CLEMENCEAU (Médecin de Prévention_83) – Mme CANTET (Infirmière_83) – Dr GALLET (Médecin de prévention_44-56) -
- OS représentées : USD-FO – UNSA – Solidaires – CGT – CFDT

Nous avons une pensée émue pour la famille, les amis et collègues de Morgan LADAN , victime d'un accident de la route , ainsi que pour les agents de la Bsn de Bayonne.

En réponse aux déclarations liminaires, le Président met en avant le dialogue renforcé, entre tous les acteurs (administration, os, médecine de prévention) que nous avons eu au cours de cette période de crise sanitaire.

Nous avons dû faire face à une situation sans précédent, sans référentiel et nous avons pu élaborer tous ensemble,avec l'appui de la médecine de prévention notamment, des procédure de travail dans le cadre du maintien puis de la reprise de l'opérationnel, dans le respect des règles sanitaires et des particularités de nos métiers.

Face cette situation sanitaire, les instances ont du se tenir en audio et /ou en visio.

Cependant,cette situation ne permet pas de tenir séance dans les meilleures conditions (problèmes techniques, pénibilité audio).Il est rappelé que les instances ne sont pas des chambres d'enregistrement et que le retour au dialogue en présentiel pour tous ,serait souhaitable lors des prochaines réunions.

1-Approbation des pv 11/03/20 et 28/04/20

Les pv sont approuvés à l'unanimité par les OS.

2- Examen des points obligatoires et présentation du projet de registre dématérialise SST ET DGI

a-fiches RPS

Certaines OS, dont la CGT, avaient demandé l' anonymat des fiches Rps. La Chef du PRH a rappelé que l'anonymat des fiches RPS n'était en rien une obligation dans le cadre de la tenue des CHSCT, ses membres étant tenus à une stricte confidentialité.Cependant elle a toutefois concédé aux OS la transmission des fiches RPS au fil de l'eau une fois qu'elle aura pu statuer sur les situations problématiques dont il est fait état par leur biais.

Chacune des fiches RPS transmises dans les délais impartis depuis le dernier CHSCT ont été étudiées par les différents acteurs (EM, SGCD, Médecine de Prévention, Conseiller BEAT, Chef du PRH, Conseiller de Prévention, ISST(s))– afin d'apporter une réponse et de résoudre les problèmes. Le Président a rappelé qu'il s'agissait là la procédure appliquée à l'occasion de tout signalement ou de toute modification structurelle au sein de la Direction.

La CGT constate une recrudescence des fiches et surtout une forte concentration de fiches Rps sur un mêmes service.Il est grand temps que la hiérarchie prennent ces responsabilités et que des solutions soient mises en place afin de rétablir un environnement de travail plus serein.

Notre inquiétude est d'autant plus avérée, quant au cours des débats nous prenons connaissance que le problème existe pour d'autres services et que la médecine de prévention fait le même constat.

- la situation point COVID

Jusqu'au 10 juillet l'état d'urgence sanitaire est maintenu, cependant nos unités opérationnelles reviennent petit à petit dans un format initial de travail selon les moyens présents.

Les respect de règles sanitaires de bases sont encore indiquées et la précaution est toujours d'actualité.

b-registre hygiène et sécurité

**Sur la vedette DF28 de Marseille* les différentes marches d'accès à la passerelle ou à la machine , un certains nombres ont été montées a l'envers, cela a occasionné des glissades et des chutes des agents, (voir accident DU, avec visite aux urgences d'un agent) , Vu les multiples problèmes signalé sur ces nouvelles vedette de 28m, on peut se poser des questions sur le travail de la SOCARENAM ?

* *DF44 demande de visières pour des mécaniciens* : après avis du Médecin de prévention le port de la visière est complémentaire à celui du masque et ne se substitue pas à lui. De plus , aux Antilles, la visière est de-conseillées, car la chaleur de la machine et le climat le cœur s'accélère,

* *demande de gilets tactiques* : beaucoup de demandes relatives à des équipements particuliers Un GT sur nos équipements particuliers en parallèle de l'instruction cadre et une réflexion globale sur les besoins de nos personnels en intervention doit avoir lieu..... le GT à la dg devait s'inspirer de la venue des ergonomes pour la particularité des équipages de la DNGCD (contrôle de pêches)

**pose de led sur site NANTES SGCD* . Une vigilance doit être apporté sur la catégorie de led ,signale le médecin de prévention, présence d'un variateur .Le chef du PMR sur l'utilite de mettre cela sur le cahier CSHCT et qu'une expression de besoins soit réalisée dans « Oscar » au préalable.

**combinaison anti acide pour la Bsn de Granville* l'avis du RTNN est demandé au préalable.

**lampe torche atex* : réflexion sur la dotation collective et individuelle en septembre

**demande de bouchons d'oreilles* : dotation de 2 agents arrivant en mutation. Cependant un travail d'harmonisation sur l'ensemble des unités est à faire car il y a un risque.Cela vient en complément des casques.le kit facile à porter lors des contrôles et des carénages mais déconseillé sur une utilisation plus longue selon le médecin de prévention. Présence des médecins de prévention lors des GT sur le sujet.

Pour les autres dossier ceux ci ont été étudiés avec sérieux et les réponse transmise aux brigades

c- accidents du travail

L'assistant de prévention présentent le tableau et les fiches qui sont conformement selon l' Isst du ministère. Cependant les fiches d'analyse des accidents de travail n'ont pas encore été rédigées. Elles seront mise ne place Par l'assistant de prévention dès que possible.

La rédaction de fiche de reprise de plongée suite au covid a été mise en place.

Le DR DUHAMEL signale la non réception des fiches accidents de travail, ainsi que certains représentants du personnel.

Certaines fiches ont été traitées après l'envoi des documents .Dorénavant le document pourra être envoyé jusqu'à la veille de la séance, sil a été modifié.

d- la dématérialisation du registre sante sécurité au travail

L' assistant de prévention fait une présentation sur le sujet.Normalement nous devons progressé sur le dossier en fonction du ministère, cependant , nous travaillons en fonction de de la progression de l' IDF.Ainsi , des essais seront possible cet été.

Intervention de l'ISST FINANCE, qui émet une réserve sur le registre des dangers graves et imminents

3- Rapports de visites de l'Issta

Notion de projet très importante à garder en tête guide pratique de la mise de projet.

Ces recommandations ne sont pas toujours suivies d'effet par l'administration, et il attend un retour afin de suivre le dossier. Cela permettra d'informer les agents sur la situation du dossier.

Concernant la BGC de Dunkerque, l'Isst émet mention spéciale sur la charge mentale qui repose sur les commandants en terme de secrétariat et qui emporte les dossiers en mer, ou en we.

Depuis plusieurs années, les brigades et la CGT, demandons le retour des secrétaires au seins des BGC, où il y a un surplus de travail administratif, souvent en doublon et répétitif, qui permettra aux chefs de brigade et leurs adjoints de se concentrer sur l'essentiel, le travail en mer, surtout avec l'arrivée des nouvelles vedettes qui demande beaucoup de technicité.

Mise à jour de la fiche d'abandon. Habilitation électrique formation électrique valable 3 ans.

Il va falloir reprendre les dossiers de l'ISST et y répondre complètement afin que son travail ne reste pas vain.

Une os, se questionne sur le fait que l'ISST ne participe pas à la réflexion de construction des nouvelles vedettes et l'application des nouvelles normes.

Le Président stipule que la construction de nouvelles vedettes dépend de FIN2 et de cahier des charges et clauses techniques, avec nos avis mais pas que les demandes de dérogation sont signées par la DNGCD par ailleurs l'ISST n'est pas concerté car son rôle est d'effectuer un contrôle a posteriori.

Quelles sont les obligations légales quant à l'association de l'Isst aux discussions sur le marché. ?

4- Points d'informations DUERP PAP et projet BSAT

a- projet de DUGNY BSAT

Contrainte de la fin du bail du loyer trop cher.

Plusieurs axes de travail mais le choix final est Compiègne, sur une ancienne base militaire d'hélicoptère de combat.

Il y a deux parties sur ce dossier : une partie RH et une partie immobilier

La partie maintenance sera sous traitée afin d'agir rapidement.

Le déménagement sera en 3 parties :

phase 1 mise en place de modulaire (18 mois) et **phase 2** mad d'un hangar en attente d'une construction en dur qui nous louerons. (**phase 3**).

Un contact a eu lieu avec un déménageur

Mise en relation avec IDF pour savoir si elle veut récupérer le matériel (mobilier, ...) que nous ne pourrions pas récupérer, sinon nous les donnerons à une association de valorisation de produits.

Achat du matériel neuf lors de l'installation dans le bâtiment définitif.

Zone d'enlèvement pour le déménageur et présence des agents.

Concernant le matériel de maintenance, il y aura un dispatching du matériel qui sera assuré par le Directeur technique et le responsable logistique de la BCMA, selon le besoin en matériel dans les différents échelons.

Intervention de l'ISST sur l'utilisation des blocs modulaires concernant l'espace de vie.

Rappel d'une Os sur la question sur le déménagement de l'unité : même si les collègues sont contents de ne pas disparaître, il ne faut pas oublier de traiter le côté indemnitaire et de considérer qu'il s'agit d'une restructuration.

La CGT rappelle cependant qu'en CTR les os ont voté contre l'ensemble des déménagements / restructurations et une demande pour un complément d'information concernant ce dossier a été déposée afin que tous les agents soient traités à l'identique.

Maintien de la visite « en ligne » qui ne devait plus se faire et qui revient sur le devant.

Une visite en ligne sera maintenue à Hyères sinon externalisation car travaillons en à flux tendu.

Rappel de la disponibilité des personnels de DUGNY qui ont toujours répondu présents pour renforcer ORLEANS et HYERES.

5- Points d'information sur covid -19 et le chrome 6

a-CHROME6

Des visites de moyens sont toujours en attente ainsi que des devis sur les moteurs CUMMINS .

L'analyse sur les personnels de St Martin et PAP comme sur le P3, n' a pas encore eu lieu. En l'absence de prescription de la part du médecin local, une demande est faite au DR DUHAMEL de pouvoir faire la prescription au lieu de ce dernier.

b- COVID

Bilan de la crise sanitaire à la DNGCD . Globalement, l'impact est faible au sein de la DNGCD :

-25 agents touchés dont 1 hospital

- quatorzaine aux Antilles , au Havre
- Le coût de la crise sanitaire s'élève à : 218528 euros

Suite à la visite du Mr DUTHEIL à Brest , et des questions de l'unité Dunkerque et du P1 et après avis du médecin, un retour des équipages , avec respect des préconisations (masques, nettoyages, gel,) mais possibilité de dormir tête bêche , avec présence d'un rideau, mais avec couchage séquencé est possible.

Les PRA vont être modifiés et les instructions pour l'application au SGCD vont être données. S'il y a du découché, la présence de rideaux est obligatoire. Tant qu'il n'y aura pas de rideaux, application de l'instruction sur les ASA jusqu'à la fin de la crise sanitaire

Le maintien du questionnaire de santé, sauf avis contraire du médecin., est toujours obligatoire.

Question du médecin pour les repas en décalés ou avec l'utilisation d'une pièce supplémentaire.

Clairement , en équipage normal, la distanciation devra être appliquée (2 repas / ou autres pièces)

6-Points et questions diverses

transformation des vestiaires en bureaux : les travaux pendant le confinement et sans concertation du chs, cela pour faire face à la distanciation dans les bureaux. Dès que possible, la cloison sera remise. Vestiaires peu utilisés, mais présence de personnel en tenue .

la vidéo surveillance dans les locaux de la DNGCD : après questionnement ; l'obligation de déclaration à la CNIL n'a pas lieu d'être. Une information visuelle (pictogramme) sera posée.

Sur ces 2 sujets, la CGT restera vigilante , d'autant plus que nous avons fait un rappel officiel, sur l'absence de locaux syndicaux, et ceux depuis la création de la direction. Le respect des procédures en matière immobilière et la concertation e/ information des représentants des personnels ne doit pas être absente sous prétexte de période de crise sanitaire.

Nous apprenons qu'une possible extension des locaux la DNGCD est en cours de discussion afin de pallier au manque et permettre l'accueil de : 4 apprentis, une psychologue, une salle de formation , le bureau maîtrise des risques (aériens et maritimes) . Nous espérons que le futur dossier immobilier sera fait dans les règles.....

**Refonte du Manex sur l'armement et les mesures adaptées*

Tout est écrit dans la précédente version du document, mais pas appliqué. Des solutions existent déjà, on va s'en inspirer et trouver des solutions adaptées notamment concernant les problèmes de ceinturons.

**exercice incendie DNGCD*

Une note est en cours afin qu'il ait lieu rapidement

**nouveaux locaux pour l'unité de PORT DE BOUC*

De nouveaux locaux plus sécurisés sont recherchés ainsi qu'au niveau de l'apportement.

Point budget du chsct-dngcd

Les commandes commenceront en juillet car non consolidation de la délégation de crédit.

point budget : 100 000€

Seront repris les actions proposées au chsct de janvier :

- sèche linge lave linge
- matériel
- formation : nous ne sommes plus associés au DI

Prochain chs le 14 octobre avec visite de site DNGCD à la demande de la CGT .

Les élus CGT

titulaire : Pascal KLECHA

expert : Géraldine BENILLAN